



Extrait du registre des délibérations CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Jeudi 3 mai 2018

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césariches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grévy-sur-Isère, Grignon, Hautevalce Les Saisies, La Bèche, La Gilette, Marthod, Mercury, Montallier, Monthion, Notre-Dame-de-Bellescimbe, Notre-Dame-des-Millères, Pallud, Plancherine, Queige, Rognoix, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthou, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 26 avril 2017, s'est réuni le Jeudi 3 mai 2018 à 18h30, en séance publique à la Salle polyvalente de Grignon, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 74 / Quorum : 38

Nombre de délégués présents :

64 délégués dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°13

65 délégués dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°26

64 délégués dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°27

62 délégués dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°42

Nombre de membres représentés :

7 délégués représentés jusqu'à la délibération n°26

8 délégués représentés jusqu'à la délibération n°27

9 délégués représentés à compter de la délibération n°28

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Aziz	ABBAS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Claude	BESEVAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Yves	DUJOL
ALBERTVILLE	Esman	ERGUL
ALBERTVILLE	David	GUILLOT
ALBERTVILLE	Claudie	LEGER
ALBERTVILLE	Marie-Agnès	LEROUX
ALBERTVILLE	Jean	MARTINATO
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Catherine	TERRAZ
ALBERTVILLE	Muriel	THEATE
ALBERTVILLE	Marie-Christine	VANHOUTTE
ALLONDAZ	Bettina	CERVELLIN

BATHIE (LA)	Béatrice	BUSILLET
BEAUFORT	Nicolas	BLANC
BEAUFORT	Annick	CRESENS
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
CLERY	Frédéric	PALLUEL-LAFLEUR (<i>à compter de la délibération n°14</i>)
COHENNOZ	Christiane	DETRAZ
CREST-VOLAND	Lionel	MOLLIER
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FLUMET	Marie-Claude	ANSANAY-ALEX
FRONTENEX	Sandrine	POIGNET
GILLY SUR ISERE	Jean-François	ALLARD (<i>de la délibération n°00 à la délibération n°27</i>)
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Louise	TOGNET
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Bruno	KARST
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE LES SAISIES	Mireille	GIORIA
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
MARTHOD	Franck	ROUBEAU
MERCURY	Marie-France	LOMBARDI
MERCURY	Michel	ROTA
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Elisabeth	REY
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER (<i>de la délibération n°00 à la délibération n°27</i>)
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Raymond	COMBAZ
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINTE HELENE SUR ISERE	Daniel	TAVEL
THENESOL	Patrick	PECCHIO
TOURS EN SAVOIE	Chantal	MARTIN
UGINE	Sophie	BIBAL (<i>de la délibération n°00 à la délibération n°26</i>)

UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Agnès	CREPY
UGINE	Philippe	GARZON
UGINE	Emmanuel	LOMBARD
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	François	CANTAMESSA
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
SAINT PAUL SUR ISERE	Véronique	AVRILLIER

Délégués représentés :

Jean-Pierre JARRE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Jean-Pierre ANDRE	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Béatrice BUSILLET
Laurent VERNAZ	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Sandrine POIGNET
Georges MEUNIER	ST NICOLAS LA CHAPELLE	Ayant donné pouvoir à Marie-Claude ANSANAY-ALEX
Xavier TORNIER	TOURNON	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO
Nathalie MONVIGNER MONNET	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Michel CHEVALLIER (à compter de la délibération n°27)
Jean-François ALLARD	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET (à compter de la délibération n°28)

Le Conseil Communautaire a choisi **Claudie LEGER** comme Secrétaire de séance.

Objet : SCOT - Analyse des résultats de la mise en œuvre du SCoT entre 2012 et 2018

Rapporteur : Yves DUJOL

Le SCoT Arlysère a été approuvé le 9 mai 2012 après cinq années de travail et de concertation pour construire un projet politique cohérent et partagé de développement et d'aménagement durable du territoire représenté par ses 39 communes. Approuvé à l'unanimité moins une voix et 2 abstentions, il définit un certain nombre d'enjeux et d'objectifs communs décidés collectivement.

Le Code de l'Urbanisme impose aux structures porteuses de SCoT d'évaluer régulièrement leur SCoT, avec un délai réglementaire de 6 années au plus après la délibération portant approbation du Schéma. A l'issue de l'analyse des résultats de l'application du Schéma, l'établissement public porteur du SCoT doit délibérer sur le maintien en vigueur, la révision partielle ou complète du SCoT. A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc (article L.143-28 du Code de l'Urbanisme).

L'analyse des résultats de l'application du SCoT, et le bilan intermédiaire dans l'évaluation des politiques qui y sont inscrites ont été réalisés comme suit :

- une enquête (élaborée avec la Commission opérationnelle) a été menée durant l'été 2017 auprès des 39 communes et d'une quinzaine de partenaires directs de la mise en œuvre du SCoT. 36 communes et 15 partenaires ont retourné le questionnaire, et ce taux de retour significatif a permis de réaliser un travail d'analyse des résultats de cette enquête. Elle permet de mesurer le niveau d'appropriation du SCoT par les acteurs et sur leurs perceptions « intuitives » du document et de ses effets.
- Un travail de recensement et d'analyse de données a été conduit, afin de confronter l'ensemble des objectifs du SCoT (et les chiffres associés) à la réalité, sur chacune des thématiques : démographie, logement, urbanisation, consommation d'espace, préservation des espaces naturels et agricoles, économie, tourisme déplacements. Ce travail s'est notamment appuyé sur la base de données des autorisations d'urbanisme et leur géolocalisation.

Les documents de synthèse correspondants ont été transmis à l'exécutif et aux membres de la Commission opérationnelle. Ils sont joints au présent projet de délibération.

Même si le délai de 6 ans est effectivement court pour que les effets du SCoT se fassent sentir, sachant de plus qu'à peine plus de la moitié des PLU en vigueur sont à ce jour compatibles avec le SCoT, ce bilan a permis d'apporter une photographie du territoire, à comparer aux objectifs du SCoT, que l'on peut résumer comme suit :

- Une croissance démographique moindre, un vieillissement de la population qui se poursuit, notamment sur les secteurs de montagne

On dénombre 1 500 nouveaux habitants environ entre 2009 et 2015, contre 4 800 attendus selon les hypothèses du SCOT (30 %).

Cet infléchissement dans l'augmentation de la population par rapport aux hypothèses retenues dans le SCoT (croissance annuelle moyenne de 0,4 % contre 1,3 % attendus) ne peut néanmoins lui être imputé (chiffres de population les plus récents datant de 2015, mise en œuvre des PLU révisés tout juste amorcée).

Les territoires de montagne (Beaufortain et Val d'Arly) perdent de la population (270 habitants sur les 7 000) sur la période 2009/2014.

L'augmentation de la population liée au phénomène migratoire (notamment marqué sur le secteur de la Haute Combe en 2012) se tasse, même si elle représente toujours de plus de moitié de la croissance démographique à l'échelle d'Arlyère (55 %).

La progression des plus de 65 ans est la même qu'au niveau régional (+13 % en 5 ans), et reste inférieure de 2 points à celle constatée en Savoie sur la même période.

- **Une production de logements permanents relativement dynamique sur le Pays d'Albertville, limitée sur le Beaufortain-Val d'Arly, en cohérence avec les dynamiques démographiques**

Près de 2 500 logements ont été produits entre 2012 et 2018 (y/c résidences secondaires individuelles), soit 70 % des objectifs SCoT ramenés à la période et quelques 350 à 400 logements neufs annuellement.

Les maisons individuelles neuves représentent un peu moins de 40 % du total. La part des projets de réhabilitation de bâti ancien et en logements groupés/collectifs augmente, mais l'habitat intermédiaire neuf adapté au territoire et tel que préconisé dans le SCoT peine à voir le jour. Le territoire va au-delà des objectifs du SCoT en terme de politiques publiques visant les économies d'énergie dans le parc privé, avec la mise en place du dispositif Rénov'Habitat pour l'accompagnement des particuliers au-delà des publics éligibles ANAH.

279 logements sociaux ont été produits entre 2012 et 2018 – essentiellement sur le Pays d'Albertville (12 % du nombre de logements produits, taux compatible avec le taux de 15 % visé par le SCoT), 788 logements sociaux existants ont été réhabilités, 147 logements sociaux adaptés aux personnes à mobilité réduite ont été produits, 18 emplacements destinés aux familles des gens du voyage en voie de sédentarisation ont été mis en place. Le taux de logements sociaux du territoire est de 20 % du parc de résidences principales, avec 5 328 unités.

La création d'une offre de logements adaptés aux personnes âgées est un enjeu pour la majorité des communes.

- **Une consommation foncière pour la production de ces logements maîtrisée, un étalement de la tâche urbaine limité**

La production de ces 2 500 logements a consommé entre 100 et 120 ha, soit une densité comprise entre 20 et 25 logements/ha. Rapportée à la typologie établie par le SCoT pour les densités cibles, la densité effective moyenne atteint les objectifs du SCoT pour les communes « villages », tandis qu'elle se situe à 70/75 % des objectifs SCoT pour les autres « catégories » de communes (60 % pour les villages et pôles relais du fond de vallée).

Néanmoins, cette densité effective n'est que très peu corrélée au SCoT, dans la mesure où seuls 50 % des communes ont des PLU compatibles avec le SCoT, avec de surcroît trop peu de recul sur la vie de ces nouveaux PLU. Les OAP visent globalement des densités compatibles avec les densités inscrites au SCoT, mais seules 5 communes ont engagé la mise en œuvre de leurs OAP.

Plus de 60 % des logements produits l'ont été à l'intérieur de l'enveloppe urbaine initiale (t0, réalisé graphiquement durant l'été 2012). 65 % des logements ont été produits en densification (70ha), 35 % en extension (40ha) : les objectifs du SCoT sont dépassés de 5 % en matière de maîtrise de l'étalement de la tâche urbaine.

Lors de la mise en compatibilité de leur PLU avec le SCoT (et la loi ALUR), les communes diminuent de manière drastique les surfaces potentiellement constructibles, avec un ratio couramment observé de 2 ou 3 entre l'avant et l'après.

- **Un ratio emplois/actifs maintenu malgré les effets de la crise de 2008**

Ce ratio est de 83 % en 2014, pour un objectif SCoT de maintien à 85 %. Si le nombre d'emplois semble avoir diminué entre 2009 et 2014 (chiffres INSEE), le nombre d'actifs a lui aussi diminué, en lien avec les évolutions démographiques constatées.

Le taux de chômage, après avoir augmenté suite aux impacts de la crise économique de 2008, retrouve aujourd'hui son niveau d'avant cette période, à 6,5 % sur l'ensemble de l'arrondissement.

- **Une structuration réussie de l'appareil des zones d'activités**

Le « schéma » des zones d'activités tel que défini au SCoT a été pleinement respecté et les zones d'activité ont pu se développer sur la base des perspectives données par le SCoT, en dérogation au PPRI arrêté par anticipation en vigueur en 2012 (Terre Neuve, Tétrapole). Au total, 41ha ont ainsi été aménagés sur la période 2012-2018.

La zone d'activité « unique » prévue pour le Val d'Arly (à Flumet) ne s'est pas concrétisée, et les communes concernées y préféreraient la possibilité de petites zones communales, destinées principalement aux artisans locaux.

La consommation de foncier économique en ZAE sur le Pays d'Albertville est de l'ordre de 3ha par an sur la période. Ce chiffre aurait été très certainement supérieur en l'absence de contraintes liées au risque inondation. La gestion économe du foncier économique est à l'œuvre au travers du dispositif du suivi des implantations d'entreprises mis en place par Arlysère.

Compte tenu des faibles disponibilités actuelles (12ha sur les zones « communautaires »), de la demande, et de la durée des démarches et procédures, l'évaluation établit la nécessité de travailler dès à présent à la mise en œuvre du SCoT sur Terre Neuve III.

Concernant l'offre commerciale, le schéma établi par le SCoT a lui aussi été respecté. Les perspectives identifiées sur plusieurs des pôles commerciaux (Centre-Ville d'Albertville, Chiriac, Tétrapole) font aujourd'hui l'objet d'études et de projets portés par les collectivités concernées. Le commerce de proximité s'est maintenu ou développé dans plus de 80 % des 30 communes concernées. L'évaluation menée sur l'offre et la demande a mis en évidence que le territoire possédait encore pour les 10 prochaines années une offre suffisante dans les secteurs de l'alimentaire et de culture/loisirs/bricolage.

- **Une politique touristique à l'œuvre, des enjeux toujours présents**

La mise en œuvre des objectifs du SCoT en matière de tourisme a été engagée pour ce qui concerne la diversification des activités, le renforcement de la coordination et de l'action touristique (notamment depuis la création de l'Agglomération, sur ce dernier point) et la mise en marché des lits touristiques.

Le vaste et complexe chantier de la réhabilitation de l'immobilier de loisirs reste un enjeu, et quelques initiatives ont été engagées sur ce sujet.

3 500 lits touristiques marchands ont été produits, pour un plafond SCoT ramené à la période de 8 700 lits, et une consommation foncière en extension de 6ha. 15 % de ces lits concerne le Val d'Arly, territoire pour lequel la production de lits marchands est un enjeu essentiel pour l'équilibre économique des stations. Le territoire Arlysère perd plus de 500 lits en centres et villages vacances entre 2012 et 2018.

Les projets concernant les remontées mécaniques ont été réalisés ou sont en cours sur les Saisies, Arêches et Crest Voland. Pour les autres projets, ils sont étroitement liés aux projets immobiliers et aux possibilités de l'exploitant de retrouver des capacités financières.

A ce jour, la station des Saisies porte un projet de création d'une liaison avec le domaine des Contamines Montjoie, au travers de la réalisation d'une télécabine entre le télésiège de Bellasta et la télécabine de la Ruelle (Belleville). Ce projet relève d'une UTN structurante (liaison entre deux domaines skiables existants), et donc du SCoT. Sa mise en œuvre passera donc le moment venu par une évolution du SCoT sur ce volet.

- **Un principe de non urbanisation des espaces agricoles et naturels respecté, un encadrement réglementaire plus contraignant**

Les corridors écologiques et coupures d'urbanisation identifiés au SCoT ont été respectés et sont reconnus pour la grande majorité. De la même manière, 99 % des surfaces agricoles à préserver identifiées au SCoT ont été préservées.

La prise en compte des espaces à enjeu agricole ou environnemental (notamment les zones humides) constitue en un enjeu largement renforcé depuis 2012 : mise en place des 2 PPRI et d'un PPR, nouveau SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), nouvelle loi Montagne, mise en place progressive des mesures compensatoires... Ainsi, l'urbanisation du territoire fait aujourd'hui l'objet de contraintes réglementaires accrues depuis 2012.

Les enjeux paysagers sur les entrées de ville demeurent, même si la limitation de l'urbanisation en extension a permis de contenir l'urbanisation linéaire des franges urbaines.

- **Des évolutions significatives de l'offre, et de la demande, en matière de déplacements et d'éco mobilité**

Le volet est plutôt bien pris en compte par les collectivités, qui pour les 2/3 ont engagé ou projeté dans leur PLU des actions en faveur de l'écomobilité : bandes cyclables (68 kms d'aménagements répartis sur 15 communes), cheminements piétons, stationnements vélos, aires de covoiturage (une quinzaine existantes, dont 2 labellisées) sont désormais « culturellement » bien intégrés et en développement sur le territoire. Le resserrement de l'urbanisation contribue lui aussi à faciliter les modes alternatifs à la voiture individuelle, tout comme l'augmentation du coût de l'essence et les évolutions sociétales associées. Les 2/3 des communes notent des évolutions dans les attentes de leurs administrés (ou de leur clientèle touristique) en la matière.

Le réseau de transport en commun s'est largement développé sur le Pays d'Albertville avec la mise en œuvre de la nouvelle DSP au 1^{er} janvier 2013. La fréquentation du réseau a en conséquence été multipliée par 2,25 (313 000 trajets en 2017), pour quelques 400 000 kms parcourus par les bus du réseau.

Le développement du VAE/VTAE (vélo à assistance électrique) et de la voiture électrique sont d'autres phénomènes observés, dans lesquels les collectivités se sont impliquées (achat vélos électriques, mise en place de bornes de recharges ou partenariats avec des privés...).

- **En conclusion**

Les orientations et prescriptions du SCoT demeurent d'actualité et sont fondatrices du projet désormais porté par la Communauté d'Agglomération. A l'issue de ces 6 années de vie du SCoT, il semble prématuré de remettre en chantier l'ensemble du document, alors que sa mise en œuvre, sur un certain nombre de sujets, est juste amorcée. Il semble notamment nécessaire et indispensable d'attendre la finalisation des mises en compatibilité des PLU avec le SCoT de 2012 avant de ré ouvrir, entre autres, les chantiers de la densité et de l'extension, afin que tous les PLU du SCoT Arlysère soient écrits sur une même « base ».

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération disposant d'un certain nombre de compétence sur le périmètre du SCoT depuis à peine plus d'une année, il semble aussi prématuré de redéfinir un certain nombre de politiques pour lesquelles la construction d'une vision territoriale renouvelée par l'opérationnel est tout juste amorcée (eau, assainissement, déchets, social, mobilité...).

Ainsi, il est proposé, à l'issue du présent bilan, de proroger le SCoT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 71 voix pour et 1 opposition (Raymond COMBAZ) :

- **maintient le SCoT Arlysère tel qu'approuvé le 9 mai 2012 ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Extrait certifié conforme et exécutoire

Le Président

Franck LOMBARD

